

Motions de synthèse des motions des labos

I) – Points fortement soutenus par les labos

L'assemblée condamne la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement supérieur et de la recherche, la précarisation des personnels de toutes catégories notamment au travers de l'explosion des CDD, de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppressions d'emplois. (reprise de texte de la coordination des universités pour souligner la convergence de nos luttes)

EMPLOI

L'assemblée exige la restitution aux organismes de recherche et aux universités des emplois supprimés au budget 2009 y compris les postes perdus par la création des chaires juniors. Elle exige aussi l'ouverture de négociations pour un plan pluriannuel de créations d'emplois de fonctionnaires dans les organismes et les universités.

Cette négociation doit être l'occasion de revaloriser les rémunérations et les carrières de tous les personnels sur la base des qualifications et d'en finir avec l'individualisation des salaires.

L'assemblée se prononce pour le maintien du statut de chercheur à temps plein.

Exigence du maintien des postes dans toutes les catégories, notamment en C et dénonciation du marché consistant à supprimer 2 postes C pour obtenir un poste A

Refus de la sous-traitance des métiers correspondant à ces postes

La recherche est un travail d'équipe

CHAIRES JUNIORS

L'assemblée exige la suppression des chaires juniors qui entraînent la perte de postes de chargés de recherche dans les organismes et créent une discrimination parmi les maîtres de conférence.

LA PRECARITE

L'assemblée exige la résorption de l'emploi précaire qui s'est considérablement développé avec la création de l'ANR. Elle demande un plan d'intégration des précaires (ITA et chercheurs) financés sur des fonds publics. Ainsi les crédits de l'ANR qui servent à payer des CDD devraient être reversés aux organismes et aux universités pour créer des postes statutaires.

LE CONTRAT DOCTORAL

L'assemblée exige le retrait du projet de contrat doctoral. Les doctorants doivent bénéficier d'un statut leur conférant tous les droits des salariés, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel, notamment en matière de défense individuelle. Il est de plus inacceptable que le contrat puisse être remis en cause tous les ans et que les responsabilités de l'Etat notamment en matière de financement soient transférées aux universités.

L'assemblée dénonce la rémunération à la tête du client prévue par le projet et exige que cette rémunération soit basée sur la qualification.

LE DEVENIR DES ORGANISMES

L'assemblée exige que les organismes soient intégralement rétablis dans leur rôle d'opérateurs de recherche. Ils doivent retrouver toutes leurs prérogatives dans la gestion des laboratoires et des personnels ainsi que leur fonction d'évaluation de leurs formations de recherche.

Elle refuse l'éclatement du CNRS en instituts nationaux indépendants.

Elle refuse la transformation de l'INSERM en simple agence de financement.

Elle refuse la dilution de l'INRA dans un consortium de l'agroalimentaire.

Elle refuse le transfert d'une partie des personnels de l'IRD aux universités.

UMR

L'assemblée se prononce pour le maintien des UMR comme « brique » de base de la structuration de la recherche. Elle se prononce contre toute politique de désassociation. Il ne doit exister qu'un type d'UMR quelque soit l'établissement gestionnaire. Les UMR doivent toutes continuer d'être évaluées par les instances scientifiques des organismes. L'assemblée se prononce contre les fusions forcées d'UMR.

L'EVALUATION DES LABORAIRES

Toute évaluation doit reposer sur des instances représentatives de la communauté scientifique (évaluation par les pairs). Cette évaluation ne doit pas reposer sur des critères bureaucratiques tels que la bibliométrie et autres indicateurs quantitatifs, comme c'est le cas avec l'AERES. L'évaluation des laboratoires propres des organismes et des UMR doit revenir aux instances scientifiques des organismes. En conséquence l'assemblée exige la suppression de l'AERES.

SOUTIEN AUX REVENDICATIONS AVANCEES PAR LE MOUVEMENT DE LUTTE DANS LES UNIVERSITES

L'assemblée se prononce notamment pour :

le retrait du décret réformant le statut des enseignant chercheurs la restitution des emplois supprimés dans les universités en 2009 la demande d'un plan de créations de postes dans les universités

le retrait du décret sur la formation des enseignants (mastérisation)

II) Points faisant l'objet de débats : essai de synthèse

LE FINANCEMENT DES LABORATOIRES

L'assemblée affirme que le financement récurrent (condition de l'indépendance de la démarche scientifique) doit être notablement renforcé par rapport aux financements incitatifs. L'ANR devrait voir son rôle considérablement réduit (transfert des moyens de paiement des CDD aux EPST pour la création de postes statutaires et transformation de crédits incitatifs en crédits récurrents). Le rôle de l'ANR pourrait se limiter à financer des programmes inter-organismes sans CDD.

LRU et Pacte pour la recherche

L'ensemble des revendications exprimées par l'assemblée s'oppose à la logique de la LRU et du Pacte de la Recherche. Pour satisfaire ces revendications, il faut supprimer de nombreuses dispositions de ces lois. En conséquence l'assemblée se prononce pour leur abrogation.

Motion sur l'action (propositions à discuter)

L'assemblée propose la création d'un Réseau des Laboratoires en Lutte avec les délégués présents ce jour qui acceptent d'y participer (inscription sur la liste mise en circulation). Autour de chaque grand site de recherche, il est proposé que les délégués s'organisent pour désigner un représentant susceptible de venir à un groupe de liaison avec l'Intersyndicale pour :

-Diffuser des informations

-Préparer de nouvelles réunions nationales des délégués de laboratoires (réunir les laboratoires qui s'exprimeront après le 12 mars, faire débattre de nouvelles prises de position des laboratoires,...) Faut-il fixer une première date dès aujourd'hui ?

-Proposer de nouvelles actions

L'assemblée propose des arrêts hebdomadaires des laboratoires pour rappeler régulièrement leurs exigences au gouvernement. Ainsi, tous les mercredis matins au moment du Conseil des Ministres les laboratoires pourraient déclencher partout une alerte incendie (le gouvernement met le feu à la recherche) avant de tenir une AG.

L'assemblée appelle les laboratoires à participer aux actions lancées par la coordination universitaire en mettant en avant à chaque fois des thèmes forts différents qui concernent la recherche: pour la résorption de la précarité, non aux désassociations d'UMR,..

L'assemblée désigne une délégation qui se rendra à l'assemblée des directeurs d'unités qui se tient dans deux jours pour lui faire connaître les motions votées ce jour.

L'assemblée appelle les personnels de la recherche à participer à l'action interprofessionnelle lancée par les Confédérations syndicales le 19 mars.

Proposition rejetée :

La coordination annonce, dès aujourd'hui, qu'elle appellera à la démission en bloc des sections du CoNRS, dès la fin de la session des concours (probablement en juin) si le gouvernement n'a pas reculé d'ici là sur le démantèlement des EPST.

87 pour ; 139 contre ; 130 abstentions.

Proposition adoptée :

L'assemblée se proclame Coordination Nationale des Laboratoires, en lutte avec les délégués présents et les organisations syndicales et associatives qui s'y associent.

L'assemblée décide de porter ces décisions et revendications au ministère, en cortège, dès la fin de l'assemblée.

Paris, le 12 mars 2009